PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

Commune de CAYEUX-SUR-MER

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2021, il sera procédé du 19 avril 2021 au 19 mai 2021 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande présentée par la société GSM, dont le siège social est situé, Les Technodes à GUERVILLE (78931), en vue de l'extension et de la modification des conditions d'exploitation et de remise en état d'une carrière sise Pointe du Hourdel à CAYEUX-SUR-MER.

Des informations sur ce projet peuvent être éventuellement demandées auprès de la société précitée (Mme Laetitia PAPORE, pilote du projet - 03 22 27 33 00 - lpapore@gsm-granulats.fr).

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de CAYEUX-SUR-MER, ainsi que dans les communes de LANCHERES et PENDE, comprises dans le rayon d'affichage et sur le site de la préfecture : http://www.somme.pref.gouv.fr. (politiques publiques/ environnement/installations classées pour la protection de l'environnement/enquêtes publiques).

Pendant cette période, les pièces du dossier de demande d'autorisation (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale complété de la réponse de l'exploitant), ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CAYEUX-SUR-MER, afin que chacun puisse en prendre connaissance, soit :
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le samedi, uniquement pendant les vacances scolaires de la zone B, de 9h30 à 12h00.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme et accessible depuis un poste informatique, 51 rue de la République à AMIENS, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de CAYEUX-SUR-MER qui sera le siège de l'enquête, et seront annexées au registre de cette commune.
Monsieur Bernard ISTRIA qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siégera :
Lundi 19 avril 2021 de 14h00 à 17h00, jeudi 6 mai 2021 de 14h00 à 17h00, samedi 15 mai 2021, de 9h00 à 12h00, mercredi 19 mai 2021, de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être :
- consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de CAYEUX-SUR-MER.
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, et seront annexées au dit registre ;
- formulées par voie électronique à l'adresse suivante :pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture (http://www.somme.pref.gouv.fr/environnement/installations classées pour la protection de l'environnement/enquêtes publiques/observations et propositions du public-courriels). Les observations seront anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur en s'adressant à la préfecture de la Somme (Service de la coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique), à la mairie de CAYEUX-SUR-MER ou les consulter sur le site de la préfecture sus-mentionné.

La préfète de la Somme est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale de la société GSM (autorisation assortie du respect de prescriptions ou refus).

Amiens, le 23 mars 2021
Pour la préfète et par délégation,
La cheffe de bureau

Caroline LANTENOIS